

Avant-propos : périmètre du Système d'Information Financière ministériel

Le système d'information financière ministériel (SIFm) correspond, du point de vue strictement applicatif informatique :

- à CHORUS (le système d'information financière de l'Etat, comprenant Chorus cœur et ses satellites "Chorus Pro", "Chorus Formulaires", "Chorus Déplacements Temporaires", "PLACE", "ORME").
- et à l'ensemble des applications ministérielles ou interministérielles métier (AMM - AIM) qui échangent des informations avec Chorus.

Il constitue un sous-ensemble du « système d'information financier et budgétaire » de nos ministères, qui comprend également les applications nécessaires au pilotage budgétaire (systèmes d'information décisionnels en particulier) et les applications financières développées au profit d'établissements publics (notamment les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement).

Le pilotage du SIFm s'inscrit dans le cadre interministériel du Système d'Information Financière de l'État (SIFE) dont un des acteurs centraux est l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE), qui a en charge « la cohérence du système d'information financière de l'Etat dont elle définit et met en œuvre la stratégie¹ ».

¹ Article 2 du décret du 11 février 2005 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence pour l'informatique financière de l'Etat ».

Sommaire

AVANT-PROPOS : PERIMETRE DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER MINISTERIEL	0
SOMMAIRE	1
1. CONTEXTE ET BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEMARCHES DE SECURISATION DES SIFM.....	2
2. AXES DE TRAVAIL DU VOLET SIFM DU PAM CIF 2018-2020	6
3. PLAN D'ACTION CONSOLIDE	11
ANNEXES	12

1. Contexte et bilan des actions menées dans le cadre des démarches de sécurisation des SIFm

Le système d'information financière de l'État « Chorus » enregistre l'ensemble des actes de gestion financière des MENJ-MESRI. La sécurisation du SI et de son environnement ministériel est, de fait, indispensable et constitue un levier de maîtrise des risques budgétaires, comptables et financiers du périmètre. L'application des règles de gestion implique une transposition rigoureuse dans les outils employés par les acteurs de cette gestion.

Le directeur des affaires financières des MENJ-MESRI, en tant que responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) est le garant de « *la correcte prise en compte* » des règles de gestion budgétaire et comptable « *dans les systèmes d'information propres à son ministère et dans le système d'information financière de l'État*² ».

Les systèmes d'information contribuent au fonctionnement de l'activité ministérielle et touchent aussi bien les directions d'administration centrale que les services académiques, ce qui induit des problématiques transversales avec de nombreuses parties prenantes dans ce domaine. Cet état de fait suppose une communication parfaitement rôdée sur les évolutions, mises à jour et interactions entre les outils pour se prémunir de tout dysfonctionnement dans l'utilisation des outils informatiques et dans l'application des règles et principes de gestion.

À cet effet, il apparaît que les instances d'échanges représentent un vecteur pour limiter le risque de méconnaissance par l'ensemble des acteurs concernés des évolutions techniques, structurelles (référentiels budgétaires, activités, paye, achats, etc.) et métiers, que ce soit entre l'AIFE et les ministères, et au sein de nos ministères, entre les MOA/MOE des AMM et les acteurs financiers (DAF et responsables de programmes, en particulier), entre les bureaux métier de l'administration centrale et les utilisateurs de CHORUS.

Le comité Chorégie, réinstallé à cet effet en 2015, poursuit un triple objectif :

- Renforcer les travaux collectifs pour permettre de mieux appréhender les problématiques soulevées par les systèmes d'information financiers et faciliter la préparation et la mise en œuvre des évolutions des outils
- Mieux prendre en compte ces évolutions dans l'organisation de la chaîne financière
- Sécuriser l'ensemble du processus de pilotage et de gestion et renforcer la qualité de l'information financière

L'intérêt du réseau Chorus est ainsi réaffirmé.

Enfin, le ministère doit faire preuve d'un investissement constant dans les instances interministérielles qui traitent des problématiques d'informatique financière.

- Les points forts des systèmes d'information financière
 - Ils constituent un levier et un outil essentiels pour la sécurisation des processus de gestion,
 - Ils offrent une approche complémentaire avec le CIC et le CIB.

² Article 69 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

- Les points d'attention et d'amélioration portent sur
 - La prise en compte des réorganisations intervenues depuis 2016 : notamment la mise en place des services facturiers (SFACT), le développement de la dématérialisation sous toutes ses formes,
 - La prise en compte des travaux interministériels en cours : notamment l'évolution du macro processus de gestion de la dépense (MP3), en matière de gestion des flux, d'allègement des contrôles, etc...
 - Le renforcement de la professionnalisation des acteurs de la fonction financière (métiers/outils)
- Les points de vigilance à observer concernent l'identification, la sécurisation et l'accompagnement des impacts de la réorganisation territoriale des académies en termes de pilotage organisationnel et de pilotage du SIFm.

Ce contexte et le bilan du PAM 2016-2018 définissent les orientations du plan d'action.

➤ Bilan du volet SIFm du PAM CIF 2016-2018 :

	Actions	Responsable(s)	Statut	Commentaire
SÉCURISER	Suivre les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF	➔	A la suite de l'audit interministériel de la cour des comptes sur les habilitations à Chorus, le département a lancé des travaux d'assainissement du périmètre d'habilitation des utilisateurs Chorus en administration centrale, d'abord par des actions de rurbanisation des structures Chorus d'administration centrale en 5 sous-ensembles, puis par une revue conduisant à des actions de toilettage concertées des habilitations. Ces travaux se poursuivent et sont l'occasion de faire preuve de pédagogie auprès des services concernés. Des actions correctives ont déjà été prises dans ce cadre.
	Finaliser l'expérimentation initiée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations de cette AMM.	DCISIF-DGRH-DNE	➔	Les travaux ont redémarré à la fin de l'été 2017, mais la MOA ANAGRAM n'a pas été en capacité d'aboutir cette expérimentation visant à tester la charte de gestion. Il a donc été décidé de reprendre cette expérimentation avec l'application Chorus-DT.
	Matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD	➔	Suite aux travaux menés dans le cadre de la sécurisation de la politique de gestion des habilitations Anagram, une charte de gestion des habilitations aux applications ministérielles interfacées avec Chorus a été élaborée et à vocation à s'appliquer à l'ensemble des AMM interfacées.
	Rénover la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF	➔	Les actions de rénovation de la matrice ministérielle d'incompatibilité des rôles Chorus ont été engagées par la tenue d'un atelier dédié lors du séminaire annuel pour le contrôle interne comptable de l'État du 13 novembre 2017. Sa conception sera réalisée parallèlement à la révision du RCIC Chorus : fonction support.

SÉCURISER	Définir des parcours « types » de formation à Chorus	DCISIF		Après avoir réalisé une enquête de recensement des besoins spécifiques à la montée en compétences des utilisateurs, la définition de la politique ministérielle de formation à Chorus et le parcours de formation qui en découle ont été élaborés et validés par le directeur des affaires financières. Ce parcours est destiné aux utilisateurs en services déconcentrés prioritairement, tout en s'articulant avec les formations proposées par l'AIFE.
	Evaluer les possibilités de mise en œuvre de ces parcours de formation avec les services idoines	DCISIF – services intéressés		En cours d'analyse par le SAAM.
	Recenser les référentiels budgétaires et comptables employés sur notre périmètre	DCISIF – DAF A - SAAM C1 - SD		Point à relier au projet OCIF du volet « contrôle interne budgétaire – État ».
	Finaliser le déploiement de la gestion locale des utilisateurs de CHORUS	DCISIF		La gestion locale des habilitations Chorus a atteint sa trajectoire finale fin 2017. Au total, 32 plates-formes Chorus du ministère sont aujourd'hui en capacité de gérer à leur niveau (sauf sur certaines zones jugées « sensibles ») les habilitations Chorus de leurs agents.

DOCUMENTER	Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF		La Mission ministérielle Chorus a été restructurée à effet du 1 ^{er} novembre 2016, impliquant la prise en charge de missions supplémentaires. A cette date, une note a été établie pour arrêter, de manière synthétique, les premiers contours de l'organisation de cette structure rénovée. Après une période de montée en compétences qui s'est avérée nécessaire pour appréhender ces nouvelles missions, les travaux de documentation restent à produire.
	Assurer la traçabilité des choix opérés en matière de paramétrage Chorus	DCISIF		Cette action est suspendue par la mise en place de la réforme territoriale, les paramétrages étant modifiés dans ce cadre, l'action sera conduite parallèlement aux travaux liés à la réforme.

ANIMER	Pérenniser les comités CHOREGIE	DCISIF		Le comité Chorégie s'est réuni deux fois au cours de l'année scolaire 2016-2017 et une fois sur l'année scolaire 2017-2018.
	Recenser les besoins des participants à CHOREGIE et éventuellement faire évoluer cette instance	DCISIF		Un questionnaire, destiné à recueillir des pistes d'amélioration et les attentes, a été réalisé auprès des participants. Il en résulte que l'intérêt du Comité Chorégie n'a pas été compris par tous les acteurs du SIFm et que sa structuration ainsi que le format des réunions doivent être repensés pour obtenir l'adhésion de tous les acteurs.
	Animer le réseau des CCA	DCISIF		Activité récurrente du DCISIF.

Actualiser les annuaires des correspondants CHORUS	DCISIF	✓	Un annuaire des différents correspondants a été constitué. Il recense plusieurs fonctions : chef de DAF, chef de plateforme, CCA, CCFp, Correspondant TFG, correspondant dématérialisation, correspondant Chorus pro. L'objectif est de pouvoir, pour chaque communication, mieux cibler l'interlocuteur concerné tout en mettant dans la boucle les décideurs dès lors qu'un message engage une réflexion sur l'organisation. A cet effet, le DCISIF a d'ailleurs pris l'habitude de doubler certaines communications aux secrétaires généraux d'académie et aux directions d'administration centrale concernées afin de renforcer leur impact multi-organisationnel.
Participer aux instances décisionnelles interministérielles en matière d'informatique financière	DCISIF – services intéressés	✓	Le DCISIF a progressivement investi les instances AIFE manquantes à l'exercice de ses compétences

LÉGENDE :



action réalisée



action en cours de réalisation



action non réalisée

2. Axes de travail du volet SIFm du PAM CIF 2018-2020

Le volet SIFm du PAM CIF 2018-2020³ s'emploiera à développer les trois axes de travail suivants :

> Sécuriser :

Les activités des ministères ont des impacts comptables et financiers et sont conduites au travers d'outils informatiques. Il est donc nécessaire de sécuriser l'ensemble de la chaîne, des accès aux outils (sécurisation des habilitations des utilisateurs à Chorus et aux applications ministérielles métiers (AMM) qui lui sont interfacées et qui se déversent dans CHORUS) à la bonne appropriation de leurs capacités et de leurs spécificités, levier essentiel de sécurisation des SIFm.

Ainsi, les actions à mettre en œuvre et/ou à poursuivre sont les suivantes :

- Le suivi et le contrôle des habilitations et des rôles « CHORUS » :

L'un des axes des orientations interministérielles du contrôle interne comptable de l'État fixées pour 2018 et 2019 requiert d' « intégrer les exigences du contrôle interne aux applications informatiques intervenant sur les processus ayant une incidence comptable ». Il s'agit de maîtriser les risques applicatifs susceptibles d'altérer la fiabilité des données comptables qu'elles engendrent et de sécuriser la confidentialité des données en s'assurant de la concordance entre les habilitations et profils informatiques, les attributions de chacun et, le cas échéant, les délégations de signature correspondantes.

À cet effet, une revue annuelle des habilitations des utilisateurs Chorus est réalisée sur la base d'une extraction des données par l'AIFE pour effectuer le contrôle des comptes et des habilitations Chorus qui est tracé et archivé. La traçabilité de ces opérations s'opère par la remontée des résultats des contrôles effectués par les services concernés et fait l'objet d'un reporting sur lequel le DCISIF s'appuiera pour renforcer les points de fragilité sur cet aspect.

Cette action participe du renforcement de la sécurisation des habilitations Chorus et s'ajoute à celle qui consiste à extraire, tous les trimestres, l'ensemble des rôles et utilisateurs de CHORUS dans les services déconcentrés et en administration centrale.

Un tableau de suivi doit être mis en place afin de comparer les évolutions du nombre d'utilisateurs et de rôles entre les différentes périodes examinées. Ce suivi revêt une importance particulière avec les services déconcentrés qui ont signé un protocole dans le cadre de la gestion locale des utilisateurs et du déploiement des RTM et RMM.

- La rénovation de la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus :

Il n'existe pas de matrice interministérielle d'incompatibilité des rôles malgré la sensibilité des rôles identifiés par l'AIFE et la matrice élaborée lors du déploiement de CHORUS au ministère n'est plus adaptée. Aussi, le DCISIF s'est engagé dans la refonte d'une telle matrice. Après une première approche dans le cadre d'un atelier lors du séminaire annuel CIC de novembre 2017, la conception d'un nouvel outil au service de la sécurisation des habilitations sera conduit au regard des conclusions de la revue générale des habilitations réalisée en 2018 et en lien avec la révision du référentiel de contrôle interne comptable « Chorus : fonction support ».

Celui-ci devra intégrer les problématiques des gestionnaires (continuité des activités) et leur hétérogénéité.

³ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

- La politique d’habilitation aux AMM :

Les actes de gestion issus des AMM et les volumes financiers qui en découlent sont significatifs. Les travaux réalisés dans le cadre du précédent PAM⁴ ont donné lieu à l’élaboration d’une charte de gestion des habilitations aux applications ministérielles métiers (AMM) interfacées avec Chorus qui devra s’appliquer à de nouvelles AMM pour la période 2018-2020.

- Déploiement et sécurisation de la dématérialisation des actes de gestion et des factures :

L’utilisation de Chorus formulaires, largement déployé en services déconcentrés, doit encore être encouragé et s’étendre au sein des services de l’administration centrale. Les actions à mener s’inscrivent dans le cadre du plan d’action fixé dans la lettre SG-SAAM n° 0016 du 14 janvier 2019.

S’agissant de la dématérialisation de la facturation électronique, obligatoire pour les grandes entreprises (GE) et désormais pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), le DCISIF intervient pour lever les difficultés rencontrées par les académies. Les actions seront adaptées en fonction du type de difficulté identifié (liée au site ou au fournisseur).

Actions ⁵	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Suivre et contrôler les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF						
Rénover la matrice d’incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF						
Reprendre l’expérimentation initialement engagée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations avec l’application Chorus-DT.	DCISIF-DNE – SAAM C						
Renforcer et matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD						
Poursuivre le déploiement et la sécurisation de la dématérialisation des actes de gestion							

⁴ Des travaux d’analyse ont été réalisés sur l’application « ANAGRAM ».

⁵ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

> **Documenter :**

La sécurisation de nos processus de gestion en matière de SIFm implique la documentation rigoureuse de nos actions et des outils supports de la démarche de contrôle interne. Par ailleurs, il doit être spécifié les prérogatives et fonctions attribués à la mission CHORUS ministérielle. Enfin, les options prises doivent être expliquées et conservées afin d'assurer la traçabilité des choix retenus.

- Révision du référentiel de CIC « CHORUS : fonction support » :

Une version rénovée du référentiel de CIC « Chorus : fonction support », plus opérante et intégrant les évolutions importantes du processus intervenues depuis le déploiement de la version actuelle, remplacera cette dernière dans la bibliothèque des RCIC.

- Attributions et fonctions de la mission « CHORUS » :

La Mission ministérielle Chorus a été restructurée à effet du 1er novembre 2016, impliquant la prise en charge de missions supplémentaires.

Les évolutions substantielles intervenues ces dernières années ont entraîné une modification des attendus de la mission CHORUS dont la définition des prérogatives supposait au préalable que les organisations soient stabilisées. Ces circonstances expliquent que l'action inscrite au PAM 2016-2018 n'a pas pu se réaliser et est reconduite dans le cadre du PAM 2018-2020.

Cette action permettra de préciser et formaliser les contours de l'organisation de cette structure rénovée.

Actions ⁶	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Réviser et déployer le référentiel CIC "Chorus : fonction support"	DCISIF - académies, services AC						
Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF						

⁶ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

> Animer :

Le contexte constitué d'une multiplicité d'acteurs intervenant dans les différents systèmes d'information financière (Chorus et applications ministérielles métiers interfacés avec Chorus), accentué par la maximisation de l'usage de CHORUS constitue un risque important dont l'un des leviers principaux se trouve être l'information et la formation. En outre, il est primordial d'assurer un fonctionnement éclairé des outils au travers de la transmission complète et précise des règles de gestion financière et d'utilisation des systèmes d'information financiers.

■ Organisation et mise en œuvre du parcours de formation élaboré par le DCISIF :

Les capacités fonctionnelles de CHORUS nécessitent des agents bien formés, en mesure d'appréhender des actes de gestion complexes. La formation est indispensable pour répondre à ces enjeux, en particulier pour les nouveaux arrivants.

L'enquête réalisée par le DCISIF en 2017 a permis de recenser les besoins spécifiques à la montée en compétence des utilisateurs et ainsi définir la politique ministérielle de formation à Chorus et le parcours de formation qui en découle. Destiné aux utilisateurs en services déconcentrés prioritairement, il doit s'articuler avec les formations proposées par l'AIFE.

Ce parcours de formation à Chorus doit encore être mis en œuvre et, pour ce faire, doit faire l'objet d'une expertise quant aux modalités de concrétisation et conditions de financement. Ces points arbitrés, les sessions de formations devront être organisées et proposées aux acteurs des différents niveaux intervenant dans Chorus pour en améliorer l'appropriation.

■ Accompagnement du déploiement de la dématérialisation :

Comme évoqué précédemment la dématérialisation des actes est largement déployée au sein de nos ministères et se poursuit encore auprès de nouveaux services ; cette action couvre essentiellement deux champs de la dématérialisation. D'une part, il s'agit d'accompagner les services de l'administration centrale afin qu'ils intègrent pleinement l'utilisation de Chorus formulaires et que le niveau de dématérialisation global des actes de gestion progresse.

D'autre part, le DCISIF poursuivra son action pour la mise en œuvre de l'obligation de dématérialisation des factures par les fournisseurs⁷ et poursuivra également les actions de sensibilisation et les échanges bilatéraux avec les académies pour accompagner ces dernières en difficulté face aux fournisseurs qui ne respectent pas l'obligation de dématérialisation des factures.

■ L'animation du réseau des correspondants CHORUS :

Le réseau des correspondants Chorus est déjà particulièrement bien organisé et apparaît être réactif. Il convient toutefois d'entretenir son animation et de rester vigilant pour répondre aux besoins des utilisateurs.

⁷ Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique et Arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique

L'animation du réseau comporte deux pans principaux :

- > Une animation verticale : elle consiste essentiellement à transmettre des informations nationales qui ont des effets à l'échelon local.
- > Une animation horizontale : il s'agit de recenser les bonnes pratiques locales, mais aussi les problématiques soulevées par l'usage de l'outil. Enfin, l'animation « horizontale » doit permettre de faciliter les interactions entre les utilisateurs.

Actions	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Organiser et mettre en œuvre le parcours de formation "type" pour améliorer l'appropriation de Chorus.	DCISIF – SAAM - IHEEF						
Accompagner le déploiement de la dématérialisation des actes et des factures	DCISIF						
Animer le réseau des correspondants Chorus	DCISIF						

3. Plan d'action consolidé

> **Axe de travail « Sécuriser » :**

Actions ⁸	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Suivre et contrôler les habilitations à Chorus en réalisant tous les trimestres un tableau de suivi des rôles	DCISIF						
Rénover la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus	DCISIF						
Reprendre l'expérimentation initialement engagée avec Anagram pour la matérialisation de la politique de gestion des habilitations avec l'application Chorus-DT.	DCISIF-DNE – SAAM C						
Renforcer et matérialiser la politique de gestion des habilitations des autres AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT	DCISIF-DNE-MOA-SD						
Poursuivre le déploiement et la sécurisation de la dématérialisation des actes de gestion							

> **Axe de travail « Documenter » :**

Actions ⁸	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Réviser et déployer le référentiel CIC "Chorus : fonction support"	DCISIF - académies, services AC						
Formaliser les documents qui précisent les attributions et fonction de la mission CHORUS	DCISIF						

> **Axe de travail « Animer »**

Actions ⁸	Responsable(s)	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Organiser et mettre en œuvre le parcours de formation "type" pour améliorer l'appropriation de Chorus.	DCISIF - services de formation						
Accompagner le déploiement de la dématérialisation des actes et des factures	DCISIF						
Animer le réseau des CCA	DCISIF						

⁸ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

Annexes

Périmètre du SIFm des MENJ-MESRI

Le SIFm ministériel correspond au sens strict au SI CHORUS, à certaines AIM (applications métier interministérielles) et aux AMM (applications métier ministérielles) qui échangent des informations avec Chorus.

En se fondant sur le contrat de progrès signé avec l'AIFE, le périmètre du SIFm comprend :

CHORUS :

Chorus	<p><i>Situé au cœur du Système d'Information Financière de l'Etat, Chorus couvre un large éventail de fonctionnalités permettant l'automatisation des processus budgétaires et comptables dans le respect des principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ <i>Mise à disposition des ressources : crédits, Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)</i>▶ <i>Exécution de la dépense publique (hors paie des agents de l'Etat)</i>▶ <i>Exécution des recettes non fiscales</i>▶ <i>Gestion des immobilisations</i>▶ <i>Tenue du référentiel des biens immobiliers de l'Etat</i>▶ <i>Gestion financière des projets</i>▶ <i>Tenue des trois comptabilités : générale, budgétaire et analyse des coûts</i>▶ <i>Production et consolidation des comptes de l'Etat</i>
---------------	---

LES SATELLITES DE CHORUS SUIVANTS :

Chorus Formulaires	<p><i>La solution Chorus Formulaires permet aux services métier de saisir de manière simplifiée des actes de gestion sous forme de formulaires. Différentes fonctionnalités sont offertes : expressions de besoins, demandes d'achat, services faits, demandes de subventions, engagement juridique hors marché, ...</i></p>
Chorus Pro	<p><i>La solution Chorus Pro permet aux fournisseurs de l'Etat de transmettre gratuitement leurs factures sous format dématérialisé en supprimant le support papier. Un portail dédié accessible sur internet permet aux entreprises d'y saisir ou de déposer leurs factures et d'en suivre leur traitement.</i></p>
Chorus DT	<p><i>La solution Chorus Déplacements Temporaires (DT) permet d'automatiser l'ensemble du processus de gestion des déplacements des agents de l'Etat depuis l'établissement de l'ordre de mission jusqu'au paiement de l'état de frais en passant par l'établissement de la commande de billet à l'organisme de voyages.</i></p>
PLACE	<p><i>La plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) permet aux acheteurs publics de communiquer électroniquement et de façon sécurisée avec les entreprises sur les marchés publics depuis la consultation initiale jusqu'à la notification d'attribution du marché, en passant par le dépôt de candidature et la remise de l'offre. Elle est également interfacée à Chorus pour permettre la génération d'engagement juridique à partir des saisies opérées dans PLACE.</i></p>
ORME	<p><i>La solution ORME (Outil de Rédaction des Marchés de l'Etat) propose une assistance rédactionnelle aux services acheteurs des ministères et des établissements publics (hors EPIC) et facilite ainsi la production des pièces administratives de marchés. Elle a notamment pour objectif de sécuriser juridiquement les procédures de passation.</i></p>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS :

AGEBNET	<i>Attribution des bourses des collèges privés et lycées publics et privés et paiement aux familles de l'enseignement privé n'ayant pas accordé de procuration à l'établissement</i>
AGLAE	<i>Gestion des bourses de l'enseignement supérieur</i>
ANAGRAM	<i>Application Nationale de Gestion des Rentes, des Accidents du travail et des Maladies professionnelles</i>
PENSIONS	<i>Gestion des validations de services auxiliaires (titres de perception) des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ex : rachat années d'étude)</i>
SAXO	<i>Gestion des prestations sociales</i>
SEM	<i>Système d'échange ministériel</i>

LES AMM INTERFACÉES À CHORUS-DT :

GAIA	<i>Gestion de la formation continue de différentes catégories de personnel</i>
IMAG'IN	<i>Gestion des jurys d'examens et concours et dépenses liées</i>

LES AMM DONT LES MODALITÉS D'INTÉGRATION À CHORUS SONT A L'ÉTUDE :

SIRAD	<i>Système d'Information de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (interface à l'étude par le MINEFI)</i>
--------------	---

L'INFOCENTRE CHORÉGIE :

Infocentre Chorégie	<i>Application financière décisionnelle permettant le calcul des indicateurs physico-financiers ministériels à partir de la centralisation des données contenues dans l'infocentre CHORUS et les différents systèmes d'information ministériels RH, PAYE, ...</i>
----------------------------	---

Lexique du SIFm des MENJ-MESRI

■ AMM :

> Applications ministérielles à dominante métier qui gèrent des actes administratifs pour *in fine* aboutir à un processus budgétaire et comptable (commande, facture client, demande de paiement). Ces applications échangent des informations avec Chorus par voie d'interface informatique,

ou

> Outils de pilotage qui croisent des données financières issues de CHORUS et des données métier.

■ CHOREGIE

> Le dispositif ministériel pour assurer la bonne gestion budgétaro-comptable en mode LOLF, comprenant

- Pilotage et soutien de la gestion financière dans Chorus,
- Pilotage et soutien de la gestion dans les AMM,
- Garant d'échanges d'information entre Chorus et AMM,
- Suivi des évolutions administratives, réglementaires et techniques,
- Conduite du changement (accompagnement, formation ...).

■ SN1

> Le soutien technico-fonctionnel ministériel. Le SN1 est assuré pour les utilisateurs Chorus des MENJ-MESRI par le DCISIF (département du contrôle interne et des systèmes d'information) de la DAF, avec l'appui de deux bureaux de la DAF des ministères pour le volet « gestion des utilisateurs et des habilitations » et des bureaux métiers et le CBCM du ministère pour le volet gestion budgétaro-comptable.

■ CES-CHORÉGIE

> Le CES (Centre d'Exploitation et de Services) CHORÉGIE est le centre national de service qui assure le suivi fonctionnel et technique ministériel de niveau 2 pour les AMM, et de niveau 1 et 2 pour le SEM.

> Le niveau 1 pour les AMM est assuré par les ADSI Chorégie qui sont les référents académiques sur le domaine Chorégie. Les ADSI Chorégie assurent également le niveau 1 sur le SEM